



Communiqué de presse AG/EF/3094

Deuxième Commission
31^e séance – matin

LA MAJORITÉ DES DÉLÉGATIONS À LA DEUXIÈME COMMISSION DÉPLORE LA DESTRUCTION DES RESSOURCES ET DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNES

« La communauté internationale doit obliger Israël à respecter l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 9 août dernier sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur sur le Territoire palestinien occupé », a déclaré ce matin l'Observatrice de la Palestine auprès des Nations Unies. Elle a rappelé aux délégations de la Commission économique et financière (Deuxième Commission) que la CIJ avait déclaré que la construction du mur israélien était contraire au droit international et créait sur le terrain un fait accompli se traduisant par une tentative d'annexion pure et simple de terres palestiniennes. Elle a demandé aux États Membres de s'abstenir de tout appui à Israël lorsqu'il se livre à des actes portant atteinte aux droits légitimes des Palestiniens, conformément à la Déclaration du Mouvement des pays non alignés, adoptée le 19 août 2004 à Durban, en Afrique du Sud.

Dans son intervention au cours du débat consacré à la question de la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan Syrien occupé sur leurs ressources naturelles, le représentant d'Israël s'est élevé contre les informations et conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général sur cette question. Il a estimé que les chiffres et statistiques relatifs à l'utilisation par Israël des ressources en eau ne reflétaient pas la réalité, et a souligné que la Deuxième Commission n'était pas l'instance appropriée pour débattre de cette question. Le Gouvernement d'Israël, a-t-il dit, souhaiterait plutôt que la question de l'eau soit examinée, dans un cadre de coopération régionale, au niveau de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESEAO). Le règlement de la question du Moyen-Orient ne se fera pas à travers des rapports « tendancieux » de l'ONU qui accablent une des parties au conflit pour mieux soutenir l'autre, a fait remarquer le représentant en indiquant que l'initiative prise par son gouvernement de se retirer de Gaza augurait de sa bonne foi et de sa volonté en faveur de la paix.

Répondant à ce point de vue, la représentante du Pakistan a déclaré qu'il ne pourrait y avoir de paix durable au Moyen-Orient tant qu'Israël ne mettra pas fin à l'occupation et ne restituera pas le Golan à la Syrie. Ce n'est qu'à ce moment-là que les Palestiniens pourront recouvrer leurs droits légitimes. Il ne saurait y avoir de paix sans justice, a-t-elle souligné. La communauté internationale, et notamment les États-Unis, a dit la représentante en citant le Président Pervez Musharraf, doivent assurer un règlement juste de la question du Moyen-Orient en soutenant la réalisation de la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix.

Les délégations de l'Égypte, de la Malaisie, du Koweït et des Émirats arabes unis ont déploré la situation dans laquelle vit la population palestinienne, et ont noté qu'il y avait très peu de chances que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) puissent être réalisés dans le Territoire palestinien

occupé, les bases de l'économie palestinienne ayant été détruites par les violences de l'occupation, comme l'indique le rapport de la CESAO.

Auparavant, la Commission a achevé l'examen du point de son ordre du jour relatif aux problèmes auxquels font face les groupes de pays en situation particulière, à savoir les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement sans littoral. Elle a ensuite pris connaissance de trois projets de résolution qui lui ont été présentés par le Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, sur les produits de base; le commerce international et le développement; et l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Outre ceux déjà cités, les représentants des pays suivants ont pris la parole: Ouganda, Bhoutan, Éthiopie, Haïti et Kazakhstan. Le représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) sont également intervenus.

La Commission économique et financière poursuivra ses travaux lundi 15 novembre, à 10 heures, pour achever l'examen de la question de la souveraineté permanente du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien sur les ressources naturelles de leurs territoires occupés.

GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIÈRE

Fin du débat

Mme NORAH KATABARWA (Ouganda) a indiqué que son pays, qui subit l'impact négatif du déclin des cours de ses principaux produits de base, devait faire face à de nombreux défis dans l'application du Programme d'action d'Almaty. C'est pourquoi, elle a insisté sur la nécessité d'une assistance financière et technique pour lui permettre d'améliorer les infrastructures de transport, parallèlement à la gestion et la maintenance des installations qui existent. Elle a expliqué que la coopération régionale et sous-régionale était essentielle dans la recherche de solution pour les pays en développement sans littoral. Elle a noté que le NEPAD considérait comme prioritaire la coopération en matière des infrastructures de transport, citant les projets entrepris dans ce domaine. Elle a aussi rappelé que l'Union douanière d'Afrique de l'Est, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005, vise à promouvoir le commerce et les investissements dans la région. De plus, elle a salué la réunion d'experts prévue par la CNUCED pour l'élaboration et l'application d'accords sur le transport de transit. Au niveau national, a-t-elle ajouté, le développement des infrastructures est également une priorité malgré les ressources financières limitées.

M. KHALED AL ZAABI (Koweït) a déclaré que tout au long de son histoire et de par sa géographie, le Koweït a toujours été une nation commerçante. Nous sommes aujourd'hui conscients que d'autres pays, fortement handicapés par un manque d'accès à la mer, sont extrêmement désavantagés. C'est pourquoi, le Koweït est en faveur d'un soutien accru de la communauté internationale aux États sans littoral, a déclaré le représentant. Le Koweït soutient dans ce but les politiques de partenariat préconisées par le Sommet mondial sur le développement, a-t-il précisé. Nous avons à cet égard conclu des accords de coopération avec un certain nombre de pays enclavés, en vue de les aider à s'équiper des infrastructures de transport dont ils ont besoin, a indiqué le représentant du Koweït.

M. DAW PENJO (Bhoutan) a affirmé que les défis auxquels étaient confrontés les PMA et les pays en développement sans littoral exigeaient une volonté internationale afin que les engagements pris en faveur de ces pays se traduisent par des mesures concrètes dans un véritable esprit de partenariat et de responsabilité partagée. Saluant les initiatives prises par les partenaires de développement et les institutions internationales pour l'application des Programmes d'action d'Almaty et de Bruxelles, il a toutefois insisté sur l'importance de fournir des ressources adéquates de manière à répondre aux besoins spécifiques de chaque pays pour réaliser ces mises en œuvre. Les pays sans littoral et les PMA devraient à la fois soutenir la fourniture de services socioéconomiques de base et éliminer les contraintes structurelles comme le manque d'infrastructures institutionnelles et humaines, deux éléments cruciaux pour le renforcement des capacités de production et de leur autonomie économique à long terme. Le représentant s'est dit encouragé

par la session de fond de l'ECOSOC en 2004 dont le débat de haut niveau a été consacré à la mobilisation des ressources et à la création d'un environnement favorable pour l'éradication de la pauvreté dans le contexte du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Enfin, il a appelé les partenaires de développement et les institutions internationales à répondre de manière urgente aux besoins spécifiques des PMA et des pays enclavés.

Mme TSEDAY JEMANEH (Éthiopie) a déclaré que la réalisation des OMD et du Programme d'action de Bruxelles était cruciale pour les PMA et les autres groupes de pays vulnérables qui ont des besoins particuliers. Pour favoriser la mise en œuvre des programmes relatifs aux engagements pris à Bruxelles et dans la Déclaration du Millénaire, l'Éthiopie a mis en place un cadre national de lutte contre la pauvreté et de renforcement de ses structures d'éducation et de santé, a dit la représentante. Plusieurs facteurs empêchent les PMA de profiter des avantages qu'on veut leur offrir dans le cadre des programmes de Bruxelles et des OMD, a dit la représentante. Le manque d'aide substantielle au développement pose des obstacles particuliers à notre pays, a indiqué la représentante. L'Éthiopie aimerait recevoir autant d'APD que certains autres pays d'Afrique, a-t-elle poursuivi. En même temps, a-t-elle ajouté, une stabilisation des cours des produits de base aiderait notre économie. Pays enclavé, l'Éthiopie a également besoin d'un accès sûr à la mer et de structures et conditions de transport de transit sûres et efficaces. Ces mesures pourraient contribuer à une mise en œuvre efficace et suivie du Plan d'action d'Almaty.

Mme SUZE PERCY FILIPPINI (Haïti) a rappelé que les PMA étaient confrontés à des difficultés graves pour l'application du Programme d'action de Bruxelles, en raison du manque de ressources institutionnelles et humaines et de l'incapacité à mobiliser les investissements. Elle a affirmé que l'aide publique au développement pourrait contribuer à surmonter ces difficultés et que son augmentation de la part des bailleurs de fonds devrait être assortie d'une approche nouvelle pour garantir une meilleure prévisibilité des flux d'aide et augmenter son efficacité. Par ailleurs, elle a insisté sur l'importance d'un meilleur accès au marché et du traitement spécial sous le régime commercial multilatéral. Afin que les investissements se traduisent par des résultats concrets et visibles pour les populations, a-t-elle poursuivi, il faut appuyer les gouvernements dans le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Enfin, elle a plaidé pour l'émergence d'institutions locales de finances adaptées afin de briser le cercle vicieux de l'insolvabilité des pauvres. Il faudrait les aider à renforcer les capacités de production et les revenus afin d'améliorer leurs conditions de vie. Concernant le programme du gouvernement de transition dans son pays, elle a souhaité que les engagements pris par les bailleurs de fonds en juillet dernier soient concrétisés dans un délai raisonnable et que les ressources nécessaires soient débloquées.

M. YERZHAN KAZYKHANOV (Kazakhstan) a rappelé que les conclusions de la Conférence d'Almaty constituent le cadre dans lequel la communauté internationale s'est engagée pour aider les pays en développement sans littoral à se doter des moyens de transport dont ils ont besoin en vue de leur intégration dans les échanges mondiaux. Le Programme d'Almaty est un document de consensus équilibré, a dit le représentant en estimant qu'à ce jour, la mise en œuvre des engagements contenus dans ce Programme avait reçu un appui appréciable de la communauté internationale. Nous attendons des institutions financières multilatérales qu'elles apportent un appui financier substantiel au programme d'Almaty, a dit le représentant. Notre pays, a-t-il poursuivi, compte accueillir en 2005 une réunion internationale au cours de laquelle les pays sans littoral aimeraient que les États Membres se mettent d'accord sur un calendrier et sur des procédures de mise en œuvre du Programme d'Almaty. Nous espérons que la participation des États à cette rencontre se fera à un niveau élevé, a dit le représentant. La réalisation du 8^e Objectif de développement du Millénaire est importante pour nos pays, a-t-il indiqué. Le Kazakhstan, a-t-il ajouté, se félicite des résultats de la CNUCED XI et appelle à la mise en œuvre totale des termes du Consensus de Sao Paulo et notamment de ses paragraphes 84 et 86, qui ont trait au rôle et à la place des PMA dans le système commercial multilatéral. Solidaire des autres pays enclavés, notre pays souhaite que soit achevé le programme de travail en faveur des petites économies, qui incluent les PMA, avant la sixième Réunion ministérielle de l'OMC prévue en décembre 2005, à Hong Kong.

M. SYED SHAHID HUSAIN, Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique, s'est dit préoccupé par l'augmentation de la population vivant dans les 50 PMA qui est aujourd'hui de 736 millions et qui passerait à 942 millions d'ici à 2015. Parmi les 57 membres de l'OCI, on compte 23 PMA, a-t-il

rappelé. L'OCI, qui attache une grande importance au Programme d'action de Bruxelles, a pris une série de mesures pour contribuer à sa mise en œuvre, notamment par le biais du programme spécial la Banque islamique de développement qui vise à réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique. Par ailleurs, il s'est dit encouragé par la création de systèmes démocratiques et de règlement des conflits dans les PMA. M. Husain a insisté sur le rôle déterminant de la bonne gouvernance pour ces pays ainsi que du renforcement des capacités nationales de politiques économiques appropriées. Enfin, le représentant a aussi souligné que pour atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles, il fallait des progrès dans les domaines de l'APD, du commerce et de l'allègement de la dette. Avec l'aide de la communauté internationale, les PMA peuvent surmonter ces défis, a-t-il conclu en affirmant que les Nations Unies demeuraient l'instrument le plus approprié pour générer ce soutien en coopération avec toutes les parties concernées.

Mme OLA ZAHARAN, représentante de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a dit que l'OMPI accordait une assistance technique aux PMA. L'OMPI veut doter ces pays d'instruments qui leur permettraient de faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle dans des domaines comme celui de la biodiversité et des connaissances traditionnelles, a dit la représentante. Les PMA ont besoin qu'on les aide à renforcer et à moderniser leurs outils de gestion de la propriété intellectuelle, a-t-elle estimé. Nous encourageons un dialogue permanent entre les parties prenantes au processus de protection de la propriété intellectuelle dans les pays pauvres, a souligné la représentante. Cette stratégie, a-t-elle indiqué, entre dans un cadre de soutien à la réalisation des OMD. Depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, l'OMPI a mis l'accent sur le renforcement des capacités humaines à travers les activités de son Académie internationale. Nous avons amélioré à cet égard l'accès à l'information, aux bases de données, et aux technologies de la communication à travers le WIPONET, qui est un réseau mondial d'information de l'OMPI, a indiqué la représentante. WIPONET, a-t-elle précisé, a été installé dans 44 centres situés dans les PMA.

SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE PALESTINIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS JÉRUSALEM-EST, ET DE LA POPULATION ARABE DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES

Note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population du Golan syrien occupé (A/59/89-E/2004/21)

Cette note du Secrétaire général transmet le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) conformément aux résolutions 2003/59 du 24 juillet 2003 et 58/229 du 23 décembre 2003. Selon la CESAO, la plupart des données économiques et sociales montrent une détérioration marquée des conditions de vie du peuple palestinien et notamment l'apparition de nouvelles formes de dépossessions et de destruction des avoirs publics et privés. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), indique ce document, qualifie le Territoire occupé palestinien d'« économie ravagée par la guerre »: alors qu'elle avait connu une croissance de 5% par année de 1998 à 2000, l'économie est désormais largement tributaire du secteur parallèle et du système de débrouille. En effet, selon ce rapport, la politique de bouclage et l'instauration d'un couvre-feu en 2003 se sont soldées par des pertes et une stagnation du commerce, accompagnées d'une hausse du chômage -qui atteint 70% dans certaines zones- et d'une aggravation de la pauvreté. De plus, la démolition d'habitations compte parmi les pratiques israéliennes les plus dévastatrices sur le plan socioéconomique. Le document souligne également que les réfugiés, les femmes et les enfants sont les premières victimes des répercussions de l'occupation du Territoire palestinien.

Le rapport de la CESAO indique que le Territoire palestinien ne parvient pas à subvenir à ses besoins en matière d'alimentation et que la dépendance à l'aide alimentaire s'y est accentuée. Les secours alimentaires fournissent en effet 80% de la totalité des aliments énergétiques, principalement de la farine de blé. La malnutrition est en augmentation, note la CESAO, précisant qu'en raison des pertes d'emplois et des couvre-feux, les Palestiniens ont réduit leur consommation alimentaire de 25 à 30% depuis septembre

2000, notamment leur consommation d'aliments riches en protéines. Le document souligne donc le rôle que peut jouer la production locale afin d'améliorer l'alimentation de la population palestinienne, particulièrement en raison des difficultés pour accéder au territoire auxquelles se heurtent les services humanitaires. Par ailleurs, le rapport met en lumière la détérioration du niveau de santé: les postes de contrôle et les couvre-feux entravent l'accès aux hôpitaux et aux dispensaires, compromettant entre autres le bon déroulement des programmes de santé.

En ce qui concerne le territoire du Golan syrien occupé, la CESAO indique que la population arabe qui y vit n'a toujours pas suffisamment accès aux ressources naturelles et aux services sociaux, en particulier en matière de scolarisation, d'enseignement supérieur et de santé. La seule solution pour sortir de la crise économique et sociale actuelle réside dans la fin de l'occupation du territoire palestinien et du Golan syrien conclut la CESEAO.

Présentation de rapport

Mme SULAF AL-BASSAM, Chef du Bureau des commissions régionales à New York, a présenté la note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé. Elle a expliqué que cette note indiquait que l'occupation israélienne continuait à être la principale cause des difficultés socioéconomiques du peuple palestinien. Le Secrétaire général a réitéré que le seul espoir pour mettre fin à la violence dans le Territoire palestinien occupé et Israël était un accord de paix juste et global, a-t-elle rappelé. Le rapport de cette année, a-t-elle poursuivi, s'est intéressé plus particulièrement aux ramifications socioéconomiques des colonies israéliennes et de l'édification du mur ainsi qu'aux restrictions de mouvement, à la destruction des infrastructures et des cultures agricoles et à la politique de démolition des habitations.

La représentante a expliqué que l'implantation de colonies allait de paire avec la construction du mur, causant ainsi la confiscation et la fragmentation de la terre palestinienne. Elle a estimé que cette politique soulevait de graves inquiétudes quant à la possibilité de créer un État palestinien indépendant et viable. Par ailleurs, elle a indiqué que l'imposition de restrictions de mouvement des biens et des personnes, s'ajoutant au couvre-feu, exacerbait la crise humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Comme le souligne la Banque mondiale, la récession économique dont souffre le peuple palestinien est une des pires de l'histoire contemporaine. Insistant sur le fait que la plupart des indicateurs sociaux et économiques montraient la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien, elle a déclaré que l'assistance humanitaire ne suffisait pas pour assurer une vie digne pour les civils palestiniens se trouvant dans une situation d'occupation. La solution durable pour répondre à ces difficultés économiques et sociales, a-t-elle conclu, réside dans la fin de l'occupation du Territoire palestinien.

Dialogue interactif

Après la présentation du rapport, le représentant de l'Égypte a demandé comment la situation d'occupation dans laquelle vivait le peuple palestinien affectait sa capacité à réaliser les OMD. L'Égypte aurait aimé que cette question soit clairement abordée dans le rapport, et aimerait savoir si elle sera abordée dans les prochains rapports du Secrétaire général, a demandé le représentant. Le représentant de la République arabe syrienne a voulu savoir pourquoi le rapport ne mentionnait pas le fait que les autorités d'occupation enterrent des déchets nucléaires dans les territoires occupés et notamment au Golan.

Pour sa part, la représentante d'Israël a tenu à savoir pourquoi le message de félicitations du Secrétaire général concernant le retrait israélien de Gaza n'avait pas été cité par la représentante du Bureau des commissions régionales dans sa présentation à la Commission.

Répondant à ces remarques, la représentante du Bureau des Commissions régionales a dit que la réalisation des OMD en Palestine serait traitée à l'avenir dans les rapports. La question posée par la Syrie

recevra quant à elle une réponse lorsque les experts techniques de l'ONU et de l'AIEA auront conduit des enquêtes, a-t-elle indiqué. Répondant à l'observation formulée par la délégation d'Israël, elle a précisé que sa présentation avait mentionné le retrait israélien de la Gaza. Elle a expliqué que cet événement était intervenu après la période couverte par le rapport et c'est pour cette raison qu'il n'en parlait pas.

Déclarations

M. ABDULLA IBRAHIM AL-EMADI (Qatar) a déploré la poursuite de la construction du mur de séparation, insistant sur son illégalité. Malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, a-t-il poursuivi, sa construction continue ainsi que la confiscation d'habitations dans les régions les plus fertiles des territoires occupés et a souligné la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien. Il a également estimé que l'élargissement et la création des colonies de peuplement expliquaient essentiellement la recrudescence du conflit. Certaines colonies se sont transformées en villes et en villages, a-t-il précisé, affirmant qu'elles entravaient le développement des communautés palestiniennes locales. En outre, il a indiqué que la situation économique dans les territoires occupés ne peut être séparée de la question de la sécurité. Affirmant que l'occupation violait la quatrième Convention de Genève, entre autres, il a demandé qu'Israël mette fin à ses massacres et à la confiscation d'habitations et de ressources. Il a

vigoureusement dénoncé la politique d'Israël défiant les résolutions du Conseil de sécurité, qui constituent un cadre politique et juridique pour la reprise de négociations pacifiques. La communauté internationale doit prendre des mesures d'urgence pour exiger le retrait d'Israël, a-t-il insisté, en réitérant la suggestion de déployer une force internationale de surveillance pour ce désengagement. Enfin, il a aussi appelé la communauté internationale à aider les deux parties afin qu'elles reprennent les négociations et trouvent une solution sur les principes de la « terre contre la paix » et de la Feuille de route et pour créer un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem.

Mme SOMAIA BARGHOUTI, Observatrice de la Palestine, a déclaré que plus de 50% des terres fertiles situées au nord de Gaza, autour de la localité de Beit Hannoun, qui constituent la principale ressource des populations de la région, ont été détruites par les bulldozers de l'armée israélienne depuis septembre 2000. L'ONU et les ONG ont indiqué que les dégâts infligés sont si graves que l'économie palestinienne risque de ne pas s'en relever. Nous voulons rappeler l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004. La Cour y a conclu que « l'édification du mur par Israël, Puissance occupante, dans les territoires palestiniens occupés, y compris autour de Jérusalem-Est, et le régime qui lui est associé, sont contraires au droit international ». La Cour a indiqué qu'Israël était tenue de mettre fin à cette violation du droit international et devait démanteler les segments du mur qu'il a déjà construits. L'impact du mur sur les ressources naturelles du peuple palestinien est extrêmement grave, a dit Mme Barghouti en indiquant que les conditions de vie des Palestiniens s'étaient beaucoup détériorées depuis la construction de ce mur. Cet ouvrage, qui viole la ligne d'armistice de 1949 (Ligne verte) et viole en profondeur le Territoire palestinien, a aussi causé la destruction des terres et de nombreux biens appartenant aux populations palestiniennes. La CIJ a clairement indiqué que la construction du mur crée un fait accompli qui pourrait se transformer en réalité permanente qui se traduirait en annexion de facto, par Israël, du Territoire palestinien, a relevé Mme Barghouti. Toute la politique menée par le Gouvernement israélien, a-t-elle estimé, ne visait en réalité que cet objectif d'annexion, et ceci, en violation du principe universellement reconnu de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Il est donc temps que la communauté internationale agisse et oblige Israël à respecter l'avis consultatif de la CIJ, a déclaré Mme Barghouti. À cet égard, aucun État ne devrait plus accorder d'assistance à la puissance occupante quand elle commet des actes portant atteinte aux droits des Palestiniens. Nous voulons attirer ici l'attention de la Commission et de la communauté internationale sur la Déclaration du Mouvement des pays non alignés, adoptée le 19 août 2004 à Durban en Afrique du Sud. Cette Déclaration appelle les États Membres des Nations Unies et les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à prendre des mesures spécifiques en faveur du peuple palestinien. Nous espérons que tous les États Membres respecteront cette Déclaration, a dit Mme Barghouti.

Rappelant les principales observations du rapport de la CESAO, M. RADZI RAHMAN (Malaisie), s'est dit préoccupé par cette détérioration économique et sociale alarmante. Il a estimé que la seule solution viable pour faire face à cette situation était la fin de l'occupation du Territoire palestinien occupé et du Golan syrien. La communauté internationale doit rappeler à Israël qu'il ne peut ignorer le droit et doit par conséquent s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international. Il a insisté sur les conséquences négatives du mur de séparation qui est contraire au droit international. En outre, il s'est dit préoccupé par les difficultés rencontrées par les populations arabes dans le Golan syrien occupé. Il a ainsi expliqué que ceux-ci devaient entre autres payer des taxes élevées sur l'eau, les terres et les transports et n'avaient que peu d'opportunités de travail ou d'éducation. Il a appelé Israël à ne pas exploiter, causer la perte ou mettre en danger les ressources naturelles sur lesquelles le peuple palestinien a un droit inaliénable. Le peuple palestinien fonde ses espoirs dans la communauté internationale et en conséquence, elle devrait faire tous les efforts pour pousser Israël à changer son comportement et ne pas priver les peuples palestinien et arabe des territoires occupés de leur souveraineté sur leurs ressources. Il nous faut répondre rapidement à cette question, a-t-il insisté, en demandant également que les négociations dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient reprennent sur les bases des résolutions pertinentes des Nations Unies et de la Feuille de route.

M. AHMED ALHAY AL-HAMEDI (Émirats arabes unis) a déclaré que son pays dénonçait l'occupation israélienne ainsi que les crimes de guerre commis par les soldats et le Gouvernement de ce pays, Puissance occupante, contre les Palestiniens. Nous condamnons tout aussi énergiquement la destruction des ressources naturelles palestiniennes, a poursuivi le représentant. Nous pensons que ces actes de destruction ont pour but d'obliger la population palestinienne à partir et nous réaffirmons que seule la fin de l'occupation israélienne pourra permettre aux populations de retrouver un mode de vie digne et décent, a dit le représentant. Les Émirats arabes unis demandent à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à ses agressions et respecte les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient. Israël doit quitter tous les territoires occupés et respecter les frontières de 1967, a dit le représentant. Israël devrait revenir à la table des négociations et s'engager dans l'initiative de paix de la Ligue des États arabes, ainsi que dans le processus de la Feuille de route du Quatuor, a estimé le représentant.

Soulignant les erreurs et exagérations dans le rapport de la CESAO, M. DANIEL MERON (Israël) a toutefois tenu à débiter son intervention par une note optimiste. Ainsi, il a mis en lumière les activités de coopération sur le terrain en ce qui concerne les ressources naturelles, comme la Conférence israélo-palestinienne sur l'eau le mois dernier, ou encore, le groupe de travail de délégations du Moyen-Orient sur la gestion des terres qui doit se tenir la semaine prochaine à Paris. Il a affirmé que le rapport ne contribuerait pas à améliorer les conditions de vie sur le terrain et a indiqué qu'il existait un cadre établi de commun accord pour régler ces questions. Il a relevé les faiblesses du rapport, notamment lorsqu'il indique qu'Israël utilise l'eau de manière extravagante et démesurée. En réponse, il a déclaré que la consommation d'eau dans le pays n'avait pas augmenté depuis 15-20 ans, bien que sa population ait doublé. Il a aussi déploré que le rapport ne donne pas le contexte des questions discutées, un contexte nécessaire pour comprendre les actions militaires israéliennes dans la bande de Gaza. Le représentant a affirmé que le rapport ne contribuerait pas au rapprochement des peuples de la région. Cet organe devrait cesser d'examiner des rapports de manière partisane, a-t-il soutenu, convaincu que cela ne faisait que dégrader encore plus des conditions déjà difficiles dans la région. Il a fait remarquer que l'Initiative de désengagement du Gouvernement israélien, saluée par le Quatuor et l'ensemble de la communauté internationale, visait justement à apporter une plus grande stabilité et une meilleure sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens. Il a indiqué que son gouvernement, en agissant de bonne foi, espérait revenir au processus de paix et au niveau de coopération qui existait jusqu'au déclenchement de la violence, il y a quatre ans. À travers la coopération et le respect mutuel, a-t-il conclu, les Israéliens et les Palestiniens pourront bénéficier de la paix et de la sécurité ainsi que des bénéfices de leurs ressources naturelles.

Mme FIRDOUS ASHIQ AWAN (Pakistan) a déclaré que son pays a toujours soutenu la juste lutte que mène le peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables. Il n'y aura aucune solution durable et aucune paix au Proche-Orient sans un respect total des droits légitimes des Palestiniens, a dit la représentante. Comme l'a déclaré le Président Pervez Musharraf, a-t-elle précisé, la communauté

internationale et notamment les États-Unis, doivent travailler en étroite coopération pour assurer une solution juste et équitable à la question du Moyen-Orient en réalisant la vision de deux États, la Palestine et Israël, qui vivraient côte à côte et en paix. Nous espérons que l'application, sans conditionnalité, de la Feuille de route du Quatuor, et la reprise du dialogue entre les deux parties au conflit jetteront les fondations de la paix dans la région, a dit Mme Ashiq Awan. Mais, a-t-elle ajouté, la question du Moyen-Orient ne saurait être réglée sans que l'on prenne aussi en considération le problème du Golan occupé, qui doit revenir à la Syrie. Il ne saurait y avoir de paix sans justice, a déclaré la représentante.

M. MOHAMED ELFARAWANY (Égypte) a affirmé qu'en dépit des souffrances continues des peuples palestinien et arabe, la Puissance occupante continuait à ignorer les droits inaliénables de ceux-ci, en contradiction avec les conventions internationales. La Puissance occupante continue ses politiques et pratiques qui sapent les efforts palestiniens pour réaliser les objectifs communs de développement et les OMD, a-t-il poursuivi. Rappelant que les OMD étaient destinés à mobiliser tous les efforts au service de l'élimination de la pauvreté, il a indiqué que dans les territoires occupés, le manque de mobilité des biens et des personnes, la confiscation des terres et la démolition des habitations, entre autres, entravaient des progrès dans le domaine du développement. Les efforts dans le domaine de l'éducation ont été vains, a-t-il précisé, en raison notamment des pratiques israéliennes de fermeture des écoles. De même, le représentant égyptien a noté que les points de contrôle et les couvre-feux contribuaient à la détérioration de la situation en matière de santé. Afin que le peuple palestinien puisse participer aux partenariats internationaux comme l'y encourage la Déclaration du Millénaire, il faut rétablir l'équilibre de l'assistance financière et technique, a-t-il insisté. Enfin, il a estimé qu'il serait bon d'analyser les effets destructeurs des pratiques israéliennes sur les efforts de développement et que ceci devrait être inclus dans le suivi des OMD. Demandant que les efforts des Palestiniens en matière de développement soient appuyés, il a également souhaité la fin de l'occupation de la Palestine précisant qu'elle était contraire aux principes et buts énoncés par la Charte des Nations Unies et au droit international.

M. REHAN AL-GHANEM(Koweït) a dénoncé les destructions causées par l'armée d'occupation israélienne dans les territoires palestiniens occupés et au Golan syrien occupé. La violence israélienne a rendu 16 000 personnes sans abri au cours des dernières années, a dit le représentant. Mais en raison du refus de la communauté internationale de les reconnaître comme réfugiées, ces personnes n'ont pratiquement reçu aucune aide, a indiqué le représentant. Estimant que le Gouvernement israélien détruisait délibérément les infrastructures financées par les programmes d'aide internationale dans les zones occupées, il a dit que cette politique visait à décourager tout investissement dans l'économie palestinienne afin de mettre les Palestiniens à genoux et les obliger à quitter leurs terres. Israël détruit ou exploite aussi systématiquement les ressources naturelles du Golan syrien, tout en y pratiquant une politique de colonisation systématique aux dépens de la population syrienne, a dit le représentant.

* * * * *